



## EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord tenue le 19 août 2025, à 14 h, au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins. Les conseillers de comté suivants sont présents au moment de l'adoption de la présente résolution :

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
| M <sup>me</sup> Micheline Anctil | Mairesse de la Ville de Forestville             |
| M <sup>me</sup> Lise Boulianne   | Maire de la Municipalité de Sacré-Coeur         |
| M. André Desrosiers              | Maire de la Municipalité des Escoumins          |
| M. Richard Foster                | Représentant de la Ville de Forestville         |
| M. François Maltais              | Représentant de la Municipalité des Bergeronnes |
| M. Donald Perron                 | Maire de la Municipalité de Longue-Rive         |
| M <sup>me</sup> Claire Savard    | Mairesse de la Municipalité de Colombier        |
| M. Richard Therrien              | Maire de la Municipalité de Tadoussac           |
| M. Jean-Maurice Tremblay         | Maire de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer    |

Formant quorum sous la présidence de Madame Micheline Anctil, préfet.

---

### RÉSOLUTION 2025-08-226

#### ***Entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR) intégrant le Volet 3 - Vitalisation - adoption des priorités d'intervention 2025-2026;***

ATTENDU QUE l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) donne aux MRC le pouvoir de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a autorisé, par sa résolution 2025-05-157, la signature de l'*Entente de développement du Fonds régions et ruralité intégrant le volet 3 - vitalisation*, laquelle sera conclue prochainement entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC;

ATTENDU QUE l'article 6 pour le volet 2 – Développement territorial de cette entente mentionne que la MRC doit établir et adopter annuellement ses priorités d'intervention, les publier sur son site Web et les transmettre à la Ministre;

ATTENDU QUE l'article 7 pour le volet 3 – Vitalisation de cette même entente mentionne que la MRC doit établir et adopter annuellement au moins une priorité d'intervention, la publier sur son site Web et la déposer à l'endroit indiqué dans le système de suivi intégré du Fonds région et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

#### **MRC de La Haute-Côte-Nord**



QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte ses priorités d'intervention pour le volet 2 – Développement territorial pour l'année 2025-2026, de la façon suivante :

| <b>Priorités d'intervention de la MRC La Haute-Côte-Nord<br/>2025-2026</b>  |   |
|---|---|
| <b>Un territoire dynamique offrant à la population un milieu de vie prospère incluant une variété de services</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Soutien au développement culturel</li><li>• Soutien au développement social</li><li>• Amélioration des services de transport interrégional et interurbains, incluant le transport maritime et aérien régional</li><li>• Appui à la consolidation des milieux de vie ruraux et des noyaux villageois dans une optique de durabilité et de services de proximité</li><li>• Promotion, accueil et attractivité du territoire</li><li>• Habitation</li><li>• Soutien au développement récréotouristique</li><li>• Soutien à la création d'infrastructures ayant pour objectifs l'amélioration de la qualité de vie dans les localités</li></ul> |
| <b>Avoir une économie forte, diversifiée et innovante</b>   | <ul style="list-style-type: none"><li>• Soutien à l'entrepreneuriat</li><li>• Soutien aux projets innovants, sociaux et environnementaux</li><li>• Soutien aux projets régionaux structurants</li><li>• Soutien au développement touristique structurant, durable et intégré aux milieux naturels et culturels</li><li>• Soutien à la production et à la transformation du secteur bioalimentaire</li><li>• Mise en valeur des ressources naturelles et du développement énergétique</li><li>• Soutien à la rétention et l'établissement des populations et de la main-d'œuvre</li></ul>  |
| <b>Environnement et territoire</b>  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Réalisation de mandats en regard de la planification de l'aménagement et du développement du territoire</li><li>• Réalisation de mandats en regard à la gestion des matières résiduelles</li><li>• Adaptation et atténuation face aux enjeux des changements climatiques</li><li>• Protection des milieux naturels</li></ul>  |

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte une priorité d'intervention pour le volet 3 – Vitalisation pour l'année 2025-2026, de la façon suivante :



### Priorité d'intervention de la MRC La Haute-Côte-Nord 2025-2026

**La vitalisation du territoire dans une démarche globale**

- Améliorer la qualité de vie et renforcer le dynamisme de notre région en agissant sur différents aspects tels que l'économie, les services, la culture et la participation citoyenne, le tout dans une perspective de développement durable.

QUE ces priorités d'intervention soient publiées sur le site Web de la MRC et transmises à la Ministre.

Extrait certifié conforme par :

Les Escoumins  
Le 20 août 2025

Élise Guignard, MBA, CPA  
Directrice générale et greffière-trésorière

Le procès-verbal de cette résolution sera approuvé lors d'une session ultérieure.